

Réf. : CS/15023594

Lausanne, le 18 avril 2018

Procédure de consultation – Projet relatif au plafond de dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2020 – 2030, aux grands projets à réaliser sur le réseau des routes nationales, ainsi qu'à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales avec le crédit d'engagement correspondant

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions pour la consultation précitée et vous informons que le dossier y relatif a été soumis pour consultation auprès des autorités vaudoises concernées par cette question.

Le Canton de Vaud approuve globalement les grandes lignes du projet mis en consultation qui permet au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres fédérales le PRODES actualisé des routes nationales avec les propositions suivantes :

- Un plafond des dépenses pour la période 2020-2023 pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales. Ce plafond concerne des routes nationales existantes et l'intégration de routes cantonales dans le réseau national (NAR) ;
- Une répartition de l'ensemble des projets d'aménagements des routes nationales selon 3 horizons de planification ainsi qu'une étape d'aménagement 2019 ;
- Un crédit d'engagement aux projets d'extension du réseau de l'étape d'aménagement 2019 et aux grands projets, le grand projet concerné étant celui du percement d'un second tunnel au Gothard.

Le Conseil d'Etat approuve et se réjouit du contenu et des développements de l'étape 1 du projet d'élimination du goulet d'étranglement de Crissier.

S'agissant des tronçons Le Vengeron – Coppet et Coppet-Nyon, le Conseil d'Etat réitère son souhait de voir regrouper les travaux prévus sur ces deux tronçons en un seul chantier dans le cadre du prochain programme de 2023. A tout le moins, il conviendrait de faire figurer l'élargissement Le Vengeron-Coppet dans le prochain programme et

mettre en place un système d'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence pour le tronçon Coppet-Nyon, comme cela existe déjà entre Lausanne et Morges.

Pour plus de détails sur la position du Canton de Vaud, nous vous transmettons, ci-joint, une prise de position détaillée, à l'aide du questionnaire que vous nous avez fourni.

En espérant qu'il sera tenu compte de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de la mobilité et des routes